

RECHERCHE PARTICIPATIVE
Sur les modèles socio-économiques des
associations de jeunesse et d'éducation
populaire

L'étude réalisée par la FMSH en 2018 sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire (ajep) avait été identifiée dès le début comme étant exploratoire. Comme nous l'avons précisé l'élaboration sur les modèles socio-économiques ne peut être que progressive et elle nécessite une approche permettant de saisir peu à peu les originalités du champ des ajep.

La recherche qui a suivi à partir de 2021 a pris la forme d'une recherche participative engageant des étapes complémentaires dans le processus de réflexion collective amorcé. Le travail mené dans la première de ces étapes en 2021 a consisté à confronter les pistes d'action repérées lors de l'étude exploratoire, par les chercheurs et les responsables associatifs, aux réflexions menées dans les réseaux afin d'aboutir à des typologies préfigurant l'élaboration de fiches diffusables à l'ensemble des ajep et facilitant l'appropriation de la méthode et des outils.

I L'originalité de la démarche

La première originalité tient à prise en compte de la spécificité des ressources réunies ou mobilisées par les ajep. Alors que la plupart des approches proposées limitent l'hybridation des ressources à la somme des financements issus du marché et de la redistribution, ce qui revient à nier la mobilisation sur laquelle reposent les ajep, il s'agit ici de réintégrer les diverses modalités de la réciprocité envisagées comme l'acte économique dans lequel le lien social précède le bien pour reprendre les termes de Mauss. Pour les prendre pleinement en compte il convient d'envisager ces modalités dans une approche substantive, au sens de Polanyi, c'est-à-dire concevant l'économie comme le moyen d'assurer la satisfaction des besoins humains. Trois principes d'intégration économique sont identifiés et leur analyse permet de ne pas réduire l'hybridation des ressources à l'addition de financements émanant du marché et de la redistribution, donc à réintégrer la réciprocité :

- ✓ La réciprocité : complémentarité instituée entre des personnes et des entités selon un rapport symétrique ;
- ✓ La redistribution : centralisation des ressources par un pouvoir qui les répartit selon un ensemble de normes ;
- ✓ Le marché : affectation des ressources par le biais de l'offre et de la demande.

La deuxième originalité est que dans le droit fil de l'éducation populaire les expériences participatives prônent la construction de la connaissance, alors que dans les approches positivistes classiques les enquêtes se font sur les associations. La démarche est ici pragmatiste et la connaissance s'élabore avec les acteurs associatifs.

En accord avec ces options, et cela constitue la troisième originalité, le travail a donc été effectué par une équipe mixte selon une méthodologie de recherche participative permettant de ne pas reproduire le clivage entre chercheurs et acteurs mais au contraire visant à la construction d'une culture commune sur ces enjeux décisifs que sont les modèles socio-économiques. La caractéristique participative inscrit donc pleinement le processus dans une perspective d'éducation populaire aux modèles socio-économiques.

L'équipe :

- ✓ Des responsables volontaires des associations étudiées lors de l'étude exploratoire :
 - Maison de Courcelles – Louis Létoré
 - Habitat Jeunes Pau – François Grassini, Marie-Céline Cazauba
 - MJC La Fabrique – Michel Ferret
- ✓ Des représentants des têtes de réseaux :
 - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) – Anne-Claire Devoge, Morgan Laubert
 - Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) – Audrey Baudeau
 - Confédération des maisons de jeunes et de la culture (CMJCF) – Mickael Duval
 - Familles rurales Fédération nationale – Guillaume Rodelet
 - Fédération des centres sociaux et sociaux-culturels de France (FCSF) – Hugo Barthalay
 - Fédération Léo Lagrange – Stéphane Debic
 - Ligue de l'enseignement – Mickael Huet
 - Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) – Jean-Michel Bocquet
 - Peuple et culture (PEC) – Catherine Beaumont, Maxime Boitieux
 - Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ) – Salim Didane, Marianne Auffret

- ✓ Des chercheurs :
Jean-Louis Laville
Marie-Catherine Henry
- ✓ Coordination :
Jean-Michel Bocquet (MRJC), Anne-Claire Devoge (CEMEA), Jean-Louis Laville et
Marie-Catherine Henry (FMSH)

II La mise en œuvre

Les pistes d'actions ouvertes par l'étude exploratoire nécessitaient avant leur diffusion un travail de traduction mais également un repérage pour retenir les plus pertinentes, les approfondir et opérer une montée en généralité. Ce fut l'objet des 8 journées de travail collectif entre juin et novembre 2021 qui se sont déroulées respectivement dans les locaux de chacun des coordinateurs.

Un premier travail de repérage de 5 thématiques a été effectué en amont de la première rencontre collective par l'équipe de coordination :

- ✓ Prise en compte du bénévolat
- ✓ Coopérations territoriales
- ✓ Prise en compte du salariat
- ✓ Gouvernances participatives et délibératives
- ✓ Rapport aux régulations publiques

Toutefois, avant de commencer à examiner ces thématiques il semblait indispensable lors du premier séminaire des 3 et 4 juin de procéder à un temps d'interconnaissance.

Séminaire des 3 et 4 juin :

Un premier temps d'interconnaissance et de repérage autour de trois questions :

- ✓ **Qu'est-ce que la situation actuelle due à la crise m'a appris sur le modèle socio-économique de ma structure ?**

Les structures ayant adopté un modèle dans lequel les ressources marchandes tiennent un rôle important par rapport aux soutiens publics semblent avoir été plus durement touchées par la crise que celles fonctionnant sur la base du soutien public puisque les collectivités ont maintenu leurs appuis financiers. Dans ce contexte particulier le groupe s'est interrogé sur le modèle auto-financé qui serait devenu une faiblesse. Des fragilités

ont été révélées à cette occasion tant sur le plan humain que sur le plan financier, notamment concernant une faible capacité à anticiper et analyser les risques ; capacité d'analyse prospective qui s'est cependant par la suite trouvée développée en raison du contexte. La nécessité d'outils d'auto-diagnostique est apparue.

Au chapitre des points positifs, ont été relevées l'implication des adhérents avec une capacité d'initiative (par exemple, dans l'organisation d'une campagne de dons) et une plus grande facilité de mobilisation des membres générée par les visio-conférences. De plus, ces moments d'échange à distance signifient des dépenses non engagées en termes de frais de déplacement d'où une interrogation sur une possible pérennisation et l'utilisation de ces outils collectifs de dialogue. Interrogation à mettre néanmoins en dialogue avec un basculement technologique privilégiant la place du distanciel dans les organisations (la maîtrise des outils, la réflexion sur la sécurité, la taille des réseaux, ...). Autre point positif : les interactions entre les parties prenantes des structures ont contribué à créer une dynamique de sortie de crise, la force d'un dialogue social organisé s'en est trouvée révélée.

✓ **Qu'est-ce que le fait d'être dans le premier panel a permis, débloqué, activé ?**

La participation à l'étude exploratoire a permis de faire entrer la question des modèles socio-économiques, rarement traitée auparavant, dans les débats internes (retour d'Habitat Jeunes Pau). L'introduction de cette réflexion et de ces échanges a généré la remise en cause de certains fonctionnements, en particulier la prise de conscience que l'hybridation des ressources ne constituait pas une réponse unique mais que l'affirmation d'une identité propre et d'un lien fort avec la population, le territoire devait converger avec cette hybridation. La rencontre avec la population autour de la construction du projet est maintenant accentuée (retour de la MJC La Fabrique).

Les acquis produits par l'étude concernent également une aide à la négociation avec les partenaires publics ou privés. En fournissant des éléments de langage, une mise en mots, des capacités à s'inscrire dans une dynamique de territoire les projets gagnent en lisibilité (retour de la Maison de Courcelles).

✓ **Quels mécanismes spécifiques de solidarité ont été mis en œuvre dans le contexte actuel ?**

Deux constats sont apparus :

- L'accentuation de mécanismes de solidarité préexistants avec peu de nouveaux dispositifs mis en place dans le contexte de crise sanitaire d'où une difficulté à identifier ce qui relevait de la crise ou d'une continuité.
- Un développement des dispositifs de solidarité en interne (accompagnement juridique, appel à des dispositifs de soutien, mobilisation de ressources externes) entraînant une réflexion sur un possible financement de cette nouvelle fonction d'appui étant donné les besoins grandissants.

De nouveaux mécanismes de solidarité facilitant le partage et la remontée d'informations, la compréhension des contextes aidant ainsi à avoir un discours concret dans les échanges avec les pouvoirs publics.

Une valorisation des professionnels par le biais du partage d'informations accentuée avec d'autres structures permettant d'envisager des moments de plaidoyer commun d'une part, un espace favorable à la rencontre avec la population et à l'affirmation du rôle central de l'éducation populaire d'autre part.

Globalement, les leçons tirées de la crise ont conforté l'idée qu'il était possible de travailler autrement, accru la capacité des réseaux à développer des logiques d'entraide et donné de la visibilité aux actions comme en témoignent les sollicitations de nouveaux partenaires privés ou publics, signes de reconnaissance.

Mais, la crise a révélé la diversité des situations et la difficulté à accompagner cette hétérogénéité pour les têtes de réseau : quels modèles de gestion, d'organisation plus convergents pour faciliter l'accompagnement ? Elle a aussi mis en lumière une inadéquation des aides publiques, avec des déblocages d'aides tardifs et un travail dans l'urgence, pour ces têtes de réseau dont l'effet levier est peu pris en compte ; de la même façon les associations non-employeuses se sont trouvées dans un angle mort et d'une façon générale le rôle structurant des associations ignoré (voir l'absence de ces dernières dans le plan de relance).

Une discussion autour de 3 thématiques à retenir et approfondir

Après cette discussion introductive nous sommes revenus à l'objet principal, c'est-à-dire le choix des thématiques sur lesquelles faire porter le travail.

Nous l'avons dit en préambule l'objectif de la recherche est d'approcher les modèles socio-

économiques d'une façon différente. Le travail est donc articulé autour d'un élément propre aux associations en général et d'autant plus aux ajep : l'importance de situer la réciprocité dans les équilibres socio-économiques. Les engagements bénévoles permettent l'apport de ressources non monétaires (apports de connaissances, implication dans des actions revendicatives, aide productive dans la mise en place des activités ou dans l'accompagnement des bénéficiaires, ...) indispensables pour contrer les processus de marchandisation et de bureaucratisation gestionnaire des associations. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent également à la mise en synergie des acteurs du territoire en s'attachant à la construction de projets partenariaux et s'inscrivent de fait dans un développement local.

En tenant compte de leur pertinence au regard de la question de la réciprocité, lors des échanges il a été convenu collégialement de retenir les thématiques du bénévolat et des coopérations territoriales. La question du rapport à la redistribution, complémentaire des ressources réciproques, ne pouvant être absente de la réflexion la troisième thématique retenue a été celle des régulations publiques.

Les thématiques de la prise en compte du salariat et des gouvernances participatives et délibératives ont été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une recherche à part entière.

1^{re} décision collective sur les thématiques	Retenues	Remises à un prochain travail de recherche
Bénévolat	X	
Coopérations territoriales	X	
Régulations publiques	X	
Salariat		X
Gouvernances		X

Nous présentons ci-dessous le cheminement tout au long des séminaires qui ont suivi (en septembre, octobre et novembre 2021) et qui a abouti à la stabilisation de 3 typologies. Les avancées ont été procurées par un travail de réflexion collective, lors d'ateliers, par des apports d'expériences vécues, des confrontations d'opinions divergentes, des interrogations, des propositions de la part des coordinateurs, des amendements. Ce processus a permis de vérifier la pertinence des éléments réunis et l'adéquation des typologies proposées avec les réalités de terrain.

III Le bénévolat

L'intérêt d'aboutir à des typologies est de disposer à la fois d'un outil d'auto-analyse, de diagnostic interne et d'un outil fournissant une argumentation lors de discussion avec les partenaires.

Proposer une typologie des engagements bénévoles n'induit pas de plaquer une grille rigide sur des formes mouvantes de participation citoyenne mais vise à encourager les associations à impulser un questionnement collectif sur les motivations des contributions bénévoles et sur ce que les volontaires retirent en termes de gratification ou de rétribution symbolique (développement de savoir-faire et de compétences, socialisation, participation aux décisions collectives, ...) de leur implication.

Identifier les fonctions et formes du bénévolat au sein des associations permet la reconnaissance, le respect et la valorisation des volontés d'investissement, des types d'apports et temporalités de chacun. Cette identification s'avère également essentielle pour éviter les phénomènes de désengagement et de défection militante, et susciter une construction sociale du bénévolat qui soit évolutive et diversifiée.

Dans la majorité des études sur les modèles socio-économiques, la question du bénévolat n'est pas examinée. Ces dernières se centrent sur d'autres choses : les partenariats avec les entreprises, l'évolution des ressources marchandes. Ce que nous voulons montrer c'est que les formes d'engagement dans les associations sont aussi des ressources pour les modèles socio-économiques, sans les réduire à cela. Contre une tendance à rabattre le bénévolat sur le qualitatif seulement ou sur l'économie de coûts il s'agit de l'envisager sur les deux plans et de le réintroduire comme élément constitutif des associations et de détailler les types de bénévolat qui rentrent en jeu.

Rappel de la typologie proposée dans l'étude exploratoire

Cette typologie avait pour objectifs de permettre de détailler les types de bénévoles, d'établir des comparaisons et des profils pour les fédérations, de procurer des éléments de comparaison pour les ajep et un éclairage pour les partenaires.

- ✓ Le bénévolat réflexif-critique : investissement dans un questionnement et une réinvention de l'association, voire dans un engagement politisé et/ou dans des revendications, et des processus d'interpellation visant à défendre l'association. Bénévolat militant.

- ✓ Le bénévolat territorial-communautaire : investissement dans la dynamisation territoriale et dans la construction d'une communauté de pratiques et d'idées avec les habitants. Le travail de mobilisation territoriale s'inscrit dans une perspective militante.
- ✓ Le bénévolat expérientiel : épanouissement personnel, construction identitaire et mise en pratique des valeurs. Le bénévole s'investit dans la durée car il retire de son implication des ressources de construction identitaire et d'épanouissement personnel, liées aux opportunités d'apprentissage et aux possibilités d'investissement multiforme, aux possibilités offertes de mise en cohérence de ses valeurs et pratiques.
- ✓ Le bénévolat productif : investissement dans l'accompagnement social des usagers (dimension relationnelle) et/ou dans la mise en place des activités (dimension technique/logistique/événementielle).
- ✓ Le bénévolat gestionnaire : mobilisation des compétences au service des tâches de gestion et d'administration.
- ✓ Le bénévolat notabiliaire : mobilisation des ressources de son réseau, d'interconnaissances dans des cercles d'influence.

Deux degrés » de bénévolat :

- ✓ Bénévolat parcellaire : le bénévolat est spécialisé et fortement segmenté entre des sphères d'action mais aussi entre les tranches d'âge (pas de dimension intergénérationnelle) avec pour risque le manque d'appartenance à une culture collective et à un projet politique commun.
- ✓ Bénévolat transversal : le bénévole s'investit simultanément dans diverses sphères (polyvalence du bénévole).

Lors des échanges des dimensions manquantes dans la typologie initiale ont été identifiées :

- ✓ **Le bénévolat historique**
- ✓ **Le bénévolat « obligatoire »** relevant de l'injonction diffuse (service civique par exemple) sur les personnes en situation précaire, sur les délinquants et leur famille ("flécher vers un travail d'intérêt général après faits délictueux") ;

- ✓ Le « **primo bénévole** » relevant de la formation, de l'accompagnement de la personne qui pourra s'engager par la suite dans une autre association. Ce processus identifié comme étant une contribution sociale à valoriser, une externalité positive, un impact sur l'intérêt général mobilise aussi la notion de parcours, de trajectoire des bénévoles. Les associations définissent des parcours de bénévolat mais existe-t-il une évolution de ces parcours, un formatage, une hiérarchisation ? Cette réflexion semble pouvoir faire l'objet d'une autre recherche sur la question de l'itinéraire et du parcours en établissant un descriptif des toutes les étapes du parcours, des objets qui font parcours. Les travaux autour du questionnaire créé et diffusé à ses membre par Habitat Jeunes Pau montrent que l'introduction d'éléments plus dynamiques comme le repérage de l'origine des bénévoles (bénévolat averti, petite expérience d'engagement, engagement ponctuel, engagement suite à intégration des services de l'association, engagement participant d'un parcours d'insertion professionnelle) pourrait fournir un éclairage sur l'expérience antérieure des bénévoles. Les participants ont insisté sur l'importance d'une étude sur le suivi de cohortes de bénévoles sortis des associations pour comprendre quels sont leur devenir.
- ✓ Le **bénévole « bénéficiaire et co-producteur »** de l'action (par exemple dans une association travaillant avec des personnes sans papiers) ;
- ✓ Le **bénévole « ambassadeur »** engagé dans un plaidoyer de représentation (par exemple des membres participants à des instances avec un travail de présence, de fond, des élus du territoires qui même s'ils ne sont pas impliqués dans l'association se font volontiers porte-paroles) ;
- ✓ Le **salarié bénévole** pose la question des temps, de l'équilibre à trouver, des limites à définir entre militantisme et activités professionnelles, elle est largement invisibilisée en interne mais aussi vis-à-vis de la DIRECTE. Il s'agit d'une catégorie avec des conséquences sur la gestion des RH et soulevant des questions juridiques. Comment catégoriser la contribution des salariés au-delà du temps de travail, ce temps salarié pris pour le collectif (de plus en plus des salariés ont des temps dégagés pour siéger aux diverses instances) ?
- ✓ **Bénévolat « expérientiel »** dans lequel l'importance portée au collectif est moindre et est davantage utilisée à des fins de développement personnel, d'émancipation personnelle.

La réflexion collective s'est trouvée alimentée par un certain nombre de questionnements autour de la formalisation d'une telle typologie selon que l'on se positionne en fonction de l'intérêt du bénévole ou des besoins de l'association. S'agit-il de recenser les moteurs de l'engagement bénévole ou d'identifier des types de participation nécessaires à l'association ? Il a donc été convenu d'introduire une partition dans la typologie avec l'apparition des moteurs de l'engagement et du rôle dans l'organisation.

Autre question complexe : celle du salarié-bénévole. Elle est à envisager avec précaution en raison de sa possible traduction en termes d'auto-exploitation, de sa proximité avec la critique récurrente d'une association en tant que « service public au rabais ». Il convient donc de ne pas intégrer cette catégorie dans la typologie et de la remettre à un prochain travail sur la prise en compte du salariat. De la même façon, la catégorie de bénévole communautaire, pouvant prêter à confusion, a été écartée.

La typologie stabilisée à l'issue des échanges semble répondre aux différents usages identifiés par le groupe en termes d'animation d'équipe, de besoins de structuration, de conceptions d'outils adaptés contribuant à inciter les bénévoles à s'engager dans les instances internes de gouvernance, à identifier leurs motivations, à adapter les modes de communication, de mobilisation mais également à mobiliser dans le cadre de relations partenariales. Elle constitue une façon d'objectiver les obstacles à l'engagement bénévole, d'envisager l'accompagnement nécessaire, pour dessiner un schéma, un chaîne de valeurs.

TYPOLOGIE DU BENEVOLAT STABILISEE – 2^e décision collective

	TYPES DE BENEVOLAT	CARACTERISTIQUES
MOTEUR DE L'ENGAGEMENT	Territorial	Engagement dans une dynamique territoriale et la construction de pratiques avec les habitants.
	Militant	Engagement en faveur de l'association allant jusqu'à un investissement politisé, un investissement dans des revendications, des processus d'interpellation
	Expérientiel	Engagement axé sur la construction identitaire et l'épanouissement personnel liées aux opportunités d'apprentissage et aux possibilités d'investissement multiforme et de mise en cohérence de ses valeurs et de ses pratiques.
ROLE DANS L'ORGANISATION	Production	Implication dans l'organisation logistique et technique des activités.
	Gestion	Implication dans les tâches de gestion et d'administration.
	Représentation	Mobilisation des ressources d'interconnaissance dans des cercles d'influence. Prises de responsabilités auprès des partenaires
	Usager	Implication dans la vie de l'association en tant que citoyen

IV Les coopérations territoriales

Aux formes de réciprocité internes aux associations s'ajoutent celles relevant des coopérations territoriales au sein desquelles trois types avaient été distingués dans l'étude exploratoire. Ces types d'alliances territoriales permettent d'examiner de quelle façon les diverses modalités de coopération avec les entités du territoire constituent des leviers distincts de drainage de ressources monétaires et non-monétaires.

Rappel de la typologie proposée dans l'étude exploratoire

- ✓ Ecosystémique : Construction d'un tissu d'interdépendances complémentaires entre des associations, entreprises, collectivités du territoire, qui génèrent de nouvelles activités socio-économiques. Les liens entre les entités et les acteurs du territoire sont resserrés, continus et réguliers, à travers une diversité d'outils et de dispositifs de gouvernance partagée, permettant de nourrir une dynamique fructueuse d'interdépendances.
- ✓ Réticulaire : Maillage, plus ou moins dense, qui interconnecte des entités autour d'un service d'utilité sociale, mais dont les effets en termes d'impulsion d'une dynamique de territoire sont moins approfondis. Réseaux constitués sur des projets d'utilité sociale.
- ✓ Résiduelle : Alliances limitées et marginales avec les autres entités du territoire

Lors des échanges, sur le même principe de questionnement de la proposition initiale, des besoins de précision ont émergés sur la définition de la coopération. Est-elle entendue comme une concentration de coûts, comme un moyen d'aller vers un écosystème solidaire, un moyen de mieux accompagner des politiques publiques ? Quels enjeux sont mobilisés par la coopération, comment peut-elle être une ressource supplémentaire pour les associations ? La nécessité de clarifier la nature des partenariats, de prendre en compte les préalables à la coopération, d'introduire des transitions entre les différentes catégories sont autant d'interrogations qu'il a fallu sérier, retenir ou écarter afin de s'entendre sur une typologie lisible.

A parti de la discussion, la typologie proposée initialement est apparue trop floue dans les contours des différents types et trop normative, trop hiérarchisée impliquant de ce fait une progression vers l'écosystémique présenté comme l'objectif. Une proposition de typologie plus factuelle en conservant et simplifiant les catégories écosystémique, réticulaire et ponctuelle a été faite et confrontée à diverses expériences réussies ou pas pour analyser sa pertinence.

Catégories de coopérations simplifiées accompagnées d'une proposition de repérage de l'impulsion à coopérer :

- Ponctuelle (liens épisodiques en fonction d'une action, d'un projet spécifique sans objectif de dynamique sur le long terme)

- Réticulaire (maillage plus ou moins dense dont les effets en termes d'impulsion d'une dynamique de territoire sont moins approfondis)
- Écosystémique (liens entre plusieurs entités resserrés, continus et réguliers nourrissant une dynamique d'interdépendances)

Impulsion :

- De l'association
- Des pouvoirs publics
- D'un autre partenaire
- Opportunité (dans le cadre d'un appel à projet par exemple)

Enfin, la typologie a été restructurée pour proposer de manière plus factuelle les types de coopération qui sont à l'œuvre, mieux distinguer les niveaux d'alliance et clarifier la nature des interlocuteurs avec lesquels les alliances sont conclues. Sont ainsi considérés comme relevant du partenariat, de la coproduction les projets ne mobilisant pas de dynamique commune (mutualisation, mise à disposition, soutien financier, ...) et comme relevant de la coopération, de la co-construction les projets inscrits dans une dynamique de développement territorial.

TYPOLOGIE DES COOPERATIONS TERRITORIALES STABILISEE - 3^e décision collective

INTERLOCUTEURS		RELATION DE PARTENARIAT - COPRODUCTION	RELATION DE COOPERATION - COCONSTRUCTION
STRUCTURES ASSOCIATIVES ET DE L'ESS	Inter-associatif, avec des collectifs citoyens sans structure associative		
	Avec d'autres entités de l'ESS faisant partie du réseau, de la fédération		
	Avec d'autres entités de l'ESS extérieures au réseau, à la fédération		
SECTEUR PRIVE LUCRATIF	Grandes entreprises nationales ou internationales		
	PME du territoire, des artisans, des commerçants, ...		
ORGANISMES PUBLICS	Collectivités locales de proximité		
	Autres collectivités publiques (département, région, Etat, Europe)		
	Organismes sociaux (CAF, ARS, bailleurs, ...)		

IV Les régulations publiques

La valorisation de la réciprocité qui a été mise en exergue dans cette recherche, trop souvent ignorée dans l'approche des modèles socio-économiques, est à compléter par l'examen des modes de régulation permettant d'obtenir des fonds émanant de la redistribution.

L'approche des régulations publiques est à mettre dans la perspective de l'évolution des rapports aux pouvoirs publics dans l'histoire. De façon très rapide et schématique deux visions se superposent. Celle d'un développement économique servant le développement social où les services d'intérêt général relèvent des fonctions de l'Etat puisqu'ils n'ont pas les caractéristiques du marché. Une régulation que l'on peut qualifier de tutélaire est alors instaurée, les pouvoirs publics au niveau national financent par subventions. Celle issue d'une remise en cause dans les années 1970 avec l'arrivée d'une autre approche identifiant le social comme un frein à la croissance, à la compétitivité. Cette vision réduit le périmètre de l'action publique et met en œuvre des outils touchant au financement associatif, incitant à la rationalisation par des régulations concurrentielles (appel d'offres, appels à projets). Il existe cependant un autre mode de régulation basé sur la co-construction et le partage d'objectifs : la régulation négociée.

Rappel de la typologie proposée dans l'étude exploratoire

- ✓ La régulation tutélaire, induisant une soumission des associations à un ensemble de normes et de critères préétablis ouvrant le droit à des financements. Cette forme de régulation tend à produire un formatage des activités et à cantonner les associations dans un rôle de prestataires de services publics.
- ✓ La régulation tutélaire concertée, qui est une forme de régulation tutélaire aménagée et plus souple : si des critères sont préétablis, cette forme de régulation correspond à la prise en compte, par les collectivités, de la spécificité associative et de la réalité territoriale dans l'attribution des financements publics, attestant d'une implication des financeurs dans la
- ✓ La régulation concurrentielle, correspondant à la mise en compétition des associations entre elles ou avec des entreprises sur des marchés publics. Elle comporte un risque de glissement des associations vers le modèle entrepreneurial puisque ces dernières sont évaluées à partir de référentiels identiques à ceux des entreprises.

- ✓ La régulation négociée, s'inscrivant dans une logique de co-construction de politique publique, suppose la co-élaboration des critères de financement entre acteurs associatifs et responsables publics.

Une première amorce de proposition d'amendement de la typologie est faite en examinant le degré de construction des différentes régulations, la cohérence dans le temps, les éléments de coût pour la structure associative, pour l'Etat. Les échanges tendent par la suite à rechercher l'intégration de sous-rubriques ou de graduations pour mieux prendre en compte la diversité des situations, l'adéquation des types de régulations aux spécificités des ajep, voire d'une typologie parallèle mettant en lumière les encadrements institutionnels préalables à l'accès aux diverses régulations (label, certifications, agréments, ...). La notion de durabilité dans la négociation négociée s'exprimant par plusieurs types de contractualisation est également évoquée. On constate la typologie des régulations publiques est indéniablement celle qui a été la plus complexe à construire dans le cadre de cette recherche dans la mesure où chaque structure vit un rapport singulier à la puissance publique empreint de cas particuliers, d'exceptions, d'expériences de porosité entre les catégories de régulation.

Enfin, la catégorie prêtant le plus à discussion, celle de régulation tutélaire, a pu faire l'objet d'une définition consensuelle :

Peut-être qualifiée de régulation tutélaire la relation dans laquelle l'association est opératrice d'une politique ou d'un service public, qui se caractérise par des normes (réglementaires, matérielles, professionnelle, ...) édictées par la puissance publique et qui fait l'objet d'une tarification également fixée par la puissance publique.

Il a été convenu qu'afin de disposer d'une typologie mobilisable par toutes les ajep, une lisibilité devait être conservée entre les trois catégories identifiées en évitant des graduations complexes.

TYOLOGIE DES REGULATIONS PUBLIQUES STABILISEE – 4^e décision collective

TYPES DE REGULATION	CARACTERISTIQUES	MODALITES
CONCURRENTIELLE	Mise en compétition des associations entre elles ou avec des entreprises	Appel d'offres Appels d'offres avec clauses (social, insertion, environnement, ...) Appel à projet Délégation de service public
TUTELAIRE Stricte	Conformité à des critères et normes préétablis ouvrant droit à financement	Appel d'offres Appels d'offres avec clauses (social, insertion, environnement, ...) Appel à projet Délégation de service public
TUTELAIRE Aménagée	Critères et normes pouvant faire l'objet d'un amendement pour prendre en compte les réalités associatives	Appel d'offres Appels d'offres avec clauses (social, insertion, environnement, ...) Appel à projet Délégation de service public
NEGOCIEE	Elaboration conjointe de critères de financement	Subvention de fonctionnement Convention pluriannuelle d'objectif Appel à projet

V Contribution à la reconfiguration des outils administratifs à disposition

Une des utilisations possibles de ces typologies concerne le remodelage des outils administratifs à disposition et notamment ceux jalonnant la relation avec les pouvoirs publics. Il est convenu que l'outil de gestion s'est mis entre le financeur et l'association

limitant le dialogue et invisibilisant l'activité des associations. Les terminologies ne recouvrent pas le même sens pour les uns et les autres. Un travail de contre-offensive est à opérer pour à la fois refuser certains termes et redonner leur sens à certains autres en continuant à les utiliser. Choisir les mots pour les changer et avoir des propositions nouvelles : un lexique commun est à imaginer.

Un travail complémentaire sur le document Cerfa n° 12156*05 a pu être réalisé une fois les typologies stabilisées pour proposer des ajustements au regard des spécificités ajep. Il porte sur une visibilisation des apports de la réciprocité dans les bilans financiers dans un contexte d'obligation comptable à la valorisation du bénévolat.

La proposition ci-dessous a été faite par l'équipe de chercheurs et mise en discussion avec l'ensemble des participants qui ont soulevé un point d'achoppement concernant les modalités d'intégration du bénévolat. Ils ont relevé la difficulté de monétariser les contributions volontaires (les bénévoles mineurs étant par exemple et de fait exclus de cette monétarisation). Ils ont donc préféré s'en tenir à une intégration des catégories de bénévolat dans le cadre 4 du document Cerfa « Moyens humains ».

A notre sens la discussion n'est pas tranchée et elle mérite d'être poursuivie pour aboutir à une décision en tenant compte de plusieurs interrogations émises par l'équipe de chercheurs :

- ✓ Le fait de ne pas avoir sur un même tableau l'ensemble des richesses créées par la dynamique associative ne déstabilise-t-il pas l'ensemble de notre réflexion ?
- ✓ Les informations contenues dans le cadre 4 ne seront-elles pas prises en compte par l'administration au même titre que celles apparaissant dans le budget prévisionnel ?
- ✓ Quelles informations sont renseignées en 870 compte bénévoles dans ce cas ?
- ✓ La spécificité du bénévolat dans le MSE des AJEP n'est-elle pas minorée ou du moins invisibilisée si l'on procède de cette façon ?

Proposition de modification du Cerfa

CHARGES		RESSOURCES				
	Montant			Montant		
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		RESSOURCES MARCHANDES	RESSOURCES NON MARCHANDES	RESSOURCES NON MONETAIRES
60 – Achats	0	70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	0			
Prestations de services	0	Marchés	0			
Achats matières et fournitures	0	Marchés encadrés				
Autres fournitures	0					
61 – Services extérieurs	0	74 – Subventions d'exploitation*	0			
Locations	0	Tutélaire	0			
Entretien et réparation	0	Concurrentielle	0			
Assurance	0	Négociée	0			
Documentation	0	Coopérations territoriales	0			
		avec structures de l'ESS	0			
62 – Autres services extérieurs	0	avec secteur privé lucratif	0			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	avec organismes publics	0			
Publicité, publication	0		0			
Déplacements, missions	0		0			
Services bancaires, autres	0		0			
			0			
63 – Impôts et taxes	0		0			
Impôts et taxes sur rémunération	0		0			
Autres impôts et taxes	0		0			
			0			
64 – Charges de personnel	0		0			
Rémunération des personnels	0		0			
Indemnités service civique	0		0			
Charges sociales	0					
Autres charges de personnel	0					
		75 – Autres produits de gestion courante	0			
65 – Autres charges de gestion courante	0	Cotisations	0			
		Dons manuels - Mécenat	0			
		Contributions financières* (OFAJ, postes Fonjep, etc.)	0			
66 – Charges financières	0		0			
67 – Charges exceptionnelles	0	76 – Produits financiers	0			
68 – Dotations aux amortissements	0	77 – Produits exceptionnels	0			
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0	78 – Reprises sur amortissement et provisions	0			
		79 - Transferts de charges (dont aides service civique)	0			
			0			
GES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION				
Charges fixes de fonctionnement	0					
Frais financiers	0					
Autres	0					
TOTAL DES CHARGES	0					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0			
860 - Secours en nature	0	Bénévolat de production	0			
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	Bénévolat de gestion	0			
862 - Prestations	0	Bénévolat de représentation	0			
864 - Personnel bénévole	0	Bénévolat usager	0			
TOTAL GÉNÉRAL (charges et contributions volontaires)	0	TOTAL GÉNÉRAL (charges et contributions volontaires)	0			
La subvention sollicitée x €, objet de la présente demande, représente X % du total général du projet (montant sollicité/total du budget) x 100		l'addition de toutes les cases en bleu permet d'identifier un élément qui n'était pas contenu dans le document Cerfa initial, à savoir la création de richesses propres à la dynamique associative				

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)	
Nombre total de salarié(e)s :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	

Conclusion

Comme indiqué le propre de cette recherche est d'être graduelle et progressive pour veiller à la bonne intégration des apports. A la suite de la première phase il apparaît que trois axes pourraient être examinés dans les étapes suivantes : diffusion, appropriation, discussion sur les documents administratifs.

Les phases à venir doivent déboucher sur des outils opérationnels de type fiches construites à partir des typologies après les avoir testées à une échelle plus importante pour s'assurer de leur validation. Il s'agira de procéder à une immersion dans les réseaux concernés pour confirmer l'appropriation des typologie et soutenir leur diffusion en interne, d'une part, à la diffusion auprès d'autres réseaux, d'autre part, et enfin de continuer et d'aboutir le travail sur les documents administratifs. Ces résultats seront donc réunis dans les fiches et dans un ouvrage récapitulatif l'ensemble de la recherche.

L'équipe de coordination : Jean-Michel Bocquet – Anne-Claire Devoge – Marie-Catherine Henry – Jean-Louis Laville